

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	27
Votants	27

**VILLE DE BRIARE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-sept, s'est réuni en salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gabriel DENIZOT, le Maire.

**Présents :**

Monsieur DENIZOT Gabriel ; Monsieur DORSO André ; Madame MOLONEY Pauline ; Monsieur FAISY Fabien, Madame GUILLAUME Sylvie, Monsieur POIDVIN Thomas ; Madame DELEHAYE Jacqueline ; Monsieur SEMENCE Gérard ; Madame PIROG Dominique ; Monsieur MANZANO Patrick ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame VASSOILLE Lucie ; Monsieur DELEHAYE André ; Madame LECOMTE Sylvie ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame SALIN Audrey ; Monsieur TOURTE Jean-Luc ; Madame ACKENINE Claude ; Monsieur SEGURET Alain ; BLANCHET Ludivine ; Monsieur ROUGNON-GLASSON Denis ; Madame PINON Nicole, Madame PARIS Mathilde ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame VELAY Christiane.

Madame PIROG Dominique est nommée secrétaire de séance.

**Délibération n°2026-032 : REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.**

**Vu** l'article 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la nomenclature comptable M57 ;

**Vu** la délibération n°2026-024 du 13 avril 2026 actant la tenue du débat d'orientations budgétaires ;

**Vu** l'état des restes à réaliser de l'exercice 2025 ;

**Vu** le pointage des états de consommations 2025 présentés par le comptable public ;

**Vu** la fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice 2025 établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable.

Considérant que pour l'exercice 2025, la reprise anticipée des résultats se présente comme suit :

Recettes de l'exercice	( a )	2 355 858,95	( c )	7 552 213,45
Dépenses de l'exercice	( b )	3 156 848,22	( d )	6 387 809,13

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
<b>CA 2025</b>			
Résultat antérieur	(878 158,97)	Résultat antérieur	4 811 707,25
Résultat de l'exercice (a-b)	(800 989,27)	Résultat de l'exercice (c-d)	1 164 404,32
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>(1 679 148,24)</b>	<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>5 976 111,57</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>4 296 963,33</b>		
<b>2026</b>			
Déficit (D001)	(1 679 148,24)	Excédent (R002)	5 976 111,57
Reports (Restes à réaliser) - recettes	1 577 840,68		
Reports (Restes à réaliser) - dépenses	72 328,00		
Besoin de financement	(173 635,56)		
Comblement du déficit (R/1068)	173 635,56	→	173 635,56
Financement manquant	0,00		
Déficit (D001)	(1 679 148,24)	Excédent (R002)	5 802 476,01

Considérant que l'affectation anticipée du résultat de fonctionnement 2025 est un excédent d'un montant de 5 802 476,01 € au chapitre 002 (R).

Considérant que l'affectation anticipée du résultat d'investissement 2025 tenant compte du solde des RAR 2025 est un déficit d'un montant de 1 679 148,24 € au chapitre 001 (D) et d'un besoin de financement de 173 635,56€ au 1068.

#### Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **APPROUVE** la reprise anticipée du résultat 2025 en fonctionnement et en investissement du budget principal de la commune conformément à la présentation supra ;
- **PRÉCISE** que si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le conseil municipal devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique, et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026 ;
- **PRÉCISE** que cette affectation anticipée sera inscrite dans le budget primitif 2026 et que la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte financier unique ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à l'application de la présente délibération.

Le 27 avril 2026


La Secrétaire de séance,



Dominique PIROG



Le Maire,



Gabriel DENIZOT